



Les Eaux d'**Aime**
la Plagne 
Régie

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF NON COLLECTIF

EXERCICE 2018

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2018 présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr; rubrique « l'Observatoire ».

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

1-CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE _____	1
1.1-Contexte _____	1
1.2-Estimation du nombre d'habitants desservis (301.0) _____	1
1.3-indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (d302.0) _____	1
2-TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE _____	3
2.1-Tarifs en vigueur 01/01/2018 _____	3
2.2-Recettes du service _____	3
3-INDICATEURS DE PERFORMANCE _____	4
3.1-Taux de conformite des dispositifs d'assainissement non collectif (p301.3) _____	4
4-FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS _____	5
4.1-Travaux engagés, à l'étude et à venir _____	5

1-CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2018.

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice ou au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la compétence.

1.1-CONTEXTE

La compétence a été reprise par la régie des Eaux d'Aime depuis le 15/05/2018.

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif ; c'est-à-dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes (il s'agit des missions obligatoires du service précisées au L 2224-8 du CGCT).

Prestations facultatives pouvant être assurées par le service à la demande des propriétaires :

	Prestation assurée par le service a la demande des propriétaires (oui/non)
Opération d'entretien	NON
Traitement des matières de vidange	NON
Réalisation d'un ANC neuf	NON
Réhabilitation d'un ANC existant	NON

Le mode de gestion est : régie communale.

Pour 2018, la régie des Eaux d'Aime a sous-traité la mission de contrôle au prestataire ECOVE ENVIRONNEMENT.

1.2-ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (301.0)

Nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif : **30 habitants permanents (et les chalets d'alpage).**

1.3-INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au A n'atteint pas 100.

RPQS – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -2018

		NOMBRE DE POINTS POSSIBLES	NOMBRE DE POINTS OBTENUS
A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	30
B - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (vidange des fosses)	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0
TOTAL		140	80

2-TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1-TARIFS EN VIGUEUR 01/01/2018

Prestations obligatoires :

POSTE	TARIF HT
Réalisation d'un contrôle initial ou de bon fonctionnement	120.00 €
Contrôle pour vente	250.00 €
Contrôle de conception	80.00 €
Contrôle de travaux	140.00 €
Visite de terrain dans le cadre de la conception	140.00 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 28/06/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement non collectif pour 2018

2.2-RECETTES DU SERVICE

	ANNEE 2018
Recettes liées aux prestations obligatoires	1 850.00 €
Recettes liées aux prestations facultatives	0.00 €
Recettes totales	1 850.00 €

3-INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1-TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)

Cet indicateur ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	AU 31/12/2018
Nombre d'installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	23
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	217
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	10.60 %

4-FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1-TRAVAUX ENGAGES, A L'ETUDE ET A VENIR

Travaux réalisés pendant l'exercice budgétaire de l'année 2018 : Néant

Projets à l'étude : Néant